



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique **concernant le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de Nérac**

Il sera procédé à une enquête publique sur le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de Nérac, qui se déroulera en mairie de Nérac du **mardi 27 septembre 2016 inclus au mardi 2 novembre 2016 inclus**.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Nérac, pendant la durée de l'enquête du mardi 27 septembre 2016 inclus au mardi 2 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner les observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance à la mairie de Nérac - à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Place du Général de Gaulle BP 113 47600 NERAC - ou encore les formuler par voie électronique à l'adresse suivante : psmv.nerac@orange.fr

L'arrêté portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R 122-17 du code de l'environnement établissant que le PSMV de la commune de Nérac n'est pas soumis à évaluation environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Monsieur Jean KLOOS, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera les jours et heures suivantes pour recueillir toutes les observations, propositions ou contre proposition:

- le mardi 27 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Nérac
- le mercredi 5 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Nérac
- le jeudi 13 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Nérac
- le samedi 29 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Nérac
- le mercredi 2 novembre 2016 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Nérac

A l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté d'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de Nérac, pris par le préfet de Lot-et-garonne.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Cécile RENAUD, à la mairie de Nérac au 05.53.97.63.58.

Agén, le

30 AOUT 2016

Pour le Préfet absent,
le Secrétaire Général,


Jacques RANCHERE